

**DEPARTEMENT DE L'INDRE  
COMMUNE DE MOUHERS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 COTOBRE 2021 A 19 H 00**

Selon convocation en date du : 15 octobre 2021.

- **Délibération N°2021-030** – Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel
- **Délibération N°2021-031** – Vote des Subventions
- **Délibération N°2021-032** – Remplacement photocopieur – Berry Buron
- **Délibération N°2021-033** – Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Information sur les Lignes Directrices de Gestion
- Achat parcelle cadastrée ZB 95
- Enquête Publique
- Situation Pont de Vineuil
- Travaux campanaire – BODET
- Voirie
- Questions diverses

**APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS**

**Présents** : Barbara NICOLAS, Maire - Samuel LARDEAU, 1<sup>er</sup> adjoint - Dominique GIRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint - Jean-Louis DEBEURET, 3<sup>ème</sup> adjoint (arrivé à 19h36) - Arnaud CAYET - Aurélien DECHATRE - Philippe PIGOIS - Roseline RODET - Marie-Christine CHATAIN.

- **absents excusés** : Claudine LAMY - Bruno PARNY

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Marie-Christine CHATAIN est désignée comme secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JUILLET 2021**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 30 juillet 2021. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré les adopte, à l'unanimité.

*Début de séance à 19h12.*

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-030 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet "Pole Energie Centre", relatif au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, par les syndicats d'énergies de l'indre, de l'indre-et-loire et de l'eure-et-loire.

Madame le Maire précise que grâce à la mutualisation des ces syndicats nous bénéficions de tarifs préférentiels, nous ne disposons pas de tarifs pour le moment, étant à l'état de projet à l'heure actuelle. Il se traduira par un contrat de 3 ans à partir de janvier 2023. Toutes les précisions relatives à ce projet se trouvent dans les documents qui vous ont été remis lors de la réunion du Conseil Municipal.

### **Adhésion au groupement de commandes « pôle énergie centre » Pour l'achat d'électricité et de gaz naturel**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MOUHERS,**

**Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,**

**Vu le code de la commande publique,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'acte constitutif joint en annexe,**

**Ne considérant** que la commune de MOUHERS à des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

**Considérant** que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

**Considérant** que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

**Considérant** que la commune de MOUHERS au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

*Etant précisé que la commune de MOUHERS sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.*

Au vu de ces éléments et sur proposition de la collectivité :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de MOUHERS au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune de MOUHERS dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **Prend acte** que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de MOUHERS pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de MOUHERS et ce sans distinction de procédures,
- **Autorise Madame le Maire** à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **Autorise Madame le Maire** à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de MOUHERS,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-031 : VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur Samuel LARDEAU, Monsieur Jean-Louis DEBEURET, Monsieur Arnaud CAYET et Madame Roseline RODET ont quittés la salle de réunion étant juges et partie.

Le montant des subventions a été voté lors du budget 2021. Comme évoqué lors d'un précédent Conseil, la priorité est donnée aux associations locales.

Madame le Maire informe que nous avons reçu deux demandes de subvention :

- L'association des Retraités de MOUHERS nous sollicite pour un montant de 600.00€ pour achats divers...
- L'association ELM nous sollicite pour un montant de 1000.00€ pour l'achat d'une tente, grilles expo...

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux organismes suivants :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Article 6574 en dépenses de fonctionnement

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ
ASSOCIATION DES RETRAITES DE MOUHERS	900,00 €
ASSOCIATION ELM	1300,00 €
AMAC	76.22 €*
DIVERS	723,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>3000.00 €</b>

\*Subvention déjà attribué le 13/01/2021 à l'association.

**Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité ces propositions.**

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal, les associations font leur maximum pour animer le village, il faut les encourager.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-032 : REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR - BERRY BURO**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat du photocopieur arrive à échéance et que la société BERRY BURO propose de le renouveler par un matériel plus récent et plus performant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de renouveler le contrat du photocopieur pour un montant annuel de 1300.00€ HT /an,

**Aux conditions suivantes :**

- Location du copieur sur une durée de 20 trimestres au prix de 565.00€ H.T/trimestre
- Contrat de maintenance : 25000 pages noires au prix de 0.0042€ HT/copie  
15000 pages couleurs au prix de 0.042€ HT/ copie

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance entre la commune et la société BERRY BURO ainsi que le contrat de location (facture trimestrielle) et ce pour une durée de 5 ans.

## **DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-033 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation financière pour la fin d'année 2021. La réalisation des travaux de voirie ainsi que celle de l'installation campanaire de l'église étant terminées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de disposer d'une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins momentanés de trésorerie en attendant de percevoir les subventions accordées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie pour la fin d'année 2021 dû à la réalisation des travaux de voirie et de l'installation campanaire de l'église;

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DECIDE**

- 1. D'ouvrir** un crédit de trésorerie à hauteur des subventions accordées soit 35 000€.
- 2. D'autoriser** Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- 3. D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention à intervenir.
- 4.** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 5.** Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

## **INFORMATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Madame le Maire informe et explique au Conseil Municipal que depuis la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, les collectivités doivent élaborer des lignes directrices de gestion qui formalisent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ses ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines que chaque autorité territoriale décide de conduire au sein de sa commune et portent notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (organisation des services, organisation du temps de travail, régime indemnitaire, prévention des risques, formations des agents ... ) et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes).

Madame le Maire précise que nous nous sommes rapprochés du Centre de Gestion afin de nous accompagner dans cette démarche.

## **ACHAT PARCELLE CADASTREE ZB95**

La Commune n'ayant aucune réserve foncière, nous avons fait une proposition d'achat à Mme COUILLARD et à Mme PIGET pour la parcelle ZB 95 de 9076m<sup>2</sup> (8872m<sup>2</sup> en zone constructible et 198m<sup>2</sup> en zone naturelle).

Nous avons reçu les courriers des propriétaires acceptant notre proposition au prix de 5000.00€.

L'achat de la parcelle sera inscrit au budget 2022 suivi d'une promesse d'achat.

## **ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Enquête publique relative à l'aliénation et au déclassement du chemin « Route des Loges » au lieu-dit Bonn voix a débuté le jeudi 14 octobre et se terminera le vendredi 29 octobre.

Monsieur HERMIER François a été désigné commissaire enquêteur.

## **SITUATION PONT DE VINEUIL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec Monsieur Jean-Loup MICHEL du CEREMA concernant la situation du pont de Vineuil. Les diagnostics organisés par le CEREMA, seront réalisés courant le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Deux situations ont été exposées :

- La réhabilitation (inquiétude quant à l'évolution dans le temps)
- La reconstruction (budget très élevé environ 225 000 .00€)

Elle informe également avoir pris contact avec deux bureaux d'études et être dans l'attente de réponse.

Madame le Maire précise que l'ATD viendra effectuer un contrôle fin octobre, une fois que celui-ci sera dé végétaliser.

## **TRAVAUX CAMPANAIRE – BODET**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux sur l'installation campanaire de l'église est terminée. Elle précise que les demandes de subventions vont être faites et que celles-ci s'élèvent à 80%. La deuxième tranche sera inscrite au budget 2022.

## **VOIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie 2021 réalisés par l'entreprise COLAS sont terminés et que nous sommes dans l'attente du versement de la subvention du FAR.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LABAYE a terminé les travaux de busage Route de Saint Denis de Jouet ainsi que Place Gervais-Journaux.

## **CRTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau Plan de Relance, le CRTE, remplaçant le contrat de ruralité ainsi que les futurs projets exposés. Ceux-ci doivent impérativement être envisagés jusqu'en 2026 même s'ils ne sont pas réalisés car nous ne pourrions pas les inscrire ultérieurement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente des têtes de chênes sera étudiée pour le prochain Conseil Municipal.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de Noël sera le dimanche 12 décembre 2021.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons sollicité, Julie PARNY, Mademoiselle INDRE, pour accompagner le père Noël lors de la distribution des cadeaux le jour du marché.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir pour le prochain Conseil quant au repas des anciens.

***La séance est levée à 20H50.***

A MOUHERS, le 16 décembre 2021.

Le secrétaire de séance,

Marie Christine CHATAIN.